

NORME INTERNATIONALE

ISO
3262-1

Première édition
1997-06-15

Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales

Extenders for paints — Specifications and methods of test —

Part 1: Introduction and general test methods

(<https://standards.iteh.ai>)

Document Preview

[ISO 3262-1:1997](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3ba4427b-fd2e-4704-9717-28286babf984/iso-3262-1-1997>



Numéro de référence
ISO 3262-1:1997(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comité membres de l'ISO). L'élaboration des normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 3262-1 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 35 "Peintures et vernis", sous-comité 2 "Pigments et matières de charge".

La présente Norme internationale, ainsi que ses parties ultérieures, annule et remplace l'ISO 3262:1975 qui a fait l'objet d'une révision technique et a été scindée en plusieurs parties. La partie 1 comprend la définition de l'expression matière de charge ainsi qu'un certain nombre de méthodes d'essais applicables à la majeure partie de ces matières de charge alors que la partie 2 et les suivantes stipulent les spécifications et, le cas échéant, les méthodes d'essais particulières pour des matières de charge individuelles. [ISO 3262-1:1997](https://standards.itje.ch/iso-3262-1:1997)

<https://standards.itje.ch/catalog/standards/iso/3ba4427b-fd2e-4704-9717-28286babf984/iso-3262-1-1997>

Les parties suivantes de l'ISO 3262 sont actuellement en cours d'élaboration, présentées sous le titre général :

Matières de charge pour peintures - Spécifications d'essai générales

- Partie 1 Introduction et méthodes d'essai générales
- Partie 2 Barytine (sulfate de baryum naturel)
- Partie 3 Blanc fixe
- Partie 4 Craie

© ISO 1997

Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse
Internet central@iso.ch
X.400 c=ch; a=400net; p=iso; o=isocs; s=central
Imprimé en Suisse

- Partie 5 Carbonate de calcium naturel
- Partie 6 Carbonate de calcium précipité
- Partie 7 Dolomite
- Partie 8 Kaolin naturel
- Partie 9 Kaolin calciné
- Partie 10 Talc et chlorites naturels sous forme lamellaire
- Partie 11 Talc naturel sous forme lamellaire, contenant des carbonates
- Partie 12 Mica de type muscovite
- Partie 13 Quartz naturel broyé
- Partie 14 Cristobalite
- Partie 15 Silice vitreuse
- Partie 16 Alumines hydratées
- Partie 17 Silicate de calcium précipité
- Partie 18 Silicoaluminat de sodium précipité
- Partie 19 Silice précipitée
- Partie 20 Silice pyrogénée [ISO 3262-1:1997](#)
- Partie 21 Sable de silice (quartz naturel non broyé)
- Partie 22 Diatomite (kieselguhr)

Page blanche

**iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview**

[ISO 3262-1:1997](#)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3ba4427b-fd2e-4704-9717-28286babf984/iso-3262-1-1997>

Matières de charge pour peintures — Spécifications et méthodes d'essai —

Partie 1: Introduction et méthodes d'essai générales

1 Domaine d'application

La présente partie de l'ISO 3262 donne la définition de l'expression matière de charge et prescrit les méthodes d'essai nécessaires pour la plupart des parties ultérieures de l'ISO 3262.

Les parties ultérieures de l'ISO 3262 prescrivent les spécifications et les méthodes d'essais correspondantes pour les matières de charge à utiliser dans les peintures et produits de revêtement apparentés. Ces parties peuvent également s'appliquer aux divers produits faisant l'objet de la norme lorsqu'ils sont utilisés dans le cadre d'autres applications.

2 Références normatives

Les normes suivantes contiennent des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente norme internationale. Au moment de la publication, les éditions indiquées étaient en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer les éditions les plus récentes des normes indiquées ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des normes internationales en vigueur à un moment donné.

https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/3ba4427b-fd2e-4704-9717-28286babf984/iso-3262-1-1997		
ISO 358-1	1984	Verrerie de laboratoire - Burettes - Partie 1 : Spécifications générales
ISO 648	1977	Verrerie de laboratoire - Pipettes à un trait
ISO 787-2	1981	Méthodes générales d'essai des pigments et matières de charge - Partie 2 : Détermination des matières volatiles à 105 °C
ISO 842	1984	Matières premières pour peintures et vernis - Echantillonnage
ISO 1042	1983	Verrerie de laboratoire - Fioles jaugées à un trait
ISO 3696	1987	Eau pour laboratoire à usage analytique - Spécification et méthodes d'essai

3 Définitions

Pour les besoins de la présente partie de l'ISO 3262, la définition suivante s'applique :

3.1 matière de charge : Matière sous forme de granulé ou de poudre, pratiquement insoluble dans le milieu de suspension et utilisée comme élément constituant des peintures pour modifier ou influencer certaines propriétés physiques.

4 Echantillonnage

Prélever un échantillon représentatif du produit à essayer, selon l'ISO 842.

5 Méthodes d'essai¹⁾

5.1 Comparaison de la couleur

NOTE 1 Il n'y a aucune objection à utiliser une méthode instrumentale particulière, convue entre les parties intéressées, pour effectuer la comparaison de couleur. Toutefois, en raison des divergences de résultats constatées avec divers appareils, la méthode visuelle simple est donnée comme méthode à utiliser en cas de litige. Une méthode d'évaluation de la teinte des échantillons quasi blancs est décrite dans l'ISO 7724- 5²⁾ "Peintures et vernis - Colorimétrie - Partie 5 : Détermination du chroma et de la teinte des feuillets de peinture proche du blanc".

Placer des masses approximativement égales de l'échantillon pour essai et de l'échantillon de référence mutuellement convenu sur une plaque de verre dépoli posée sur une feuille de papier blanc.

Placer verticalement une mince plaque de verre entre les deux échantillons de manière à former une sorte de cloison entre eux. Pousser les échantillons l'un vers l'autre jusqu'à ce qu'ils entrent en contact avec la mince plaque de verre. Enlever cette dernière et aplatisir la surface des deux tas avec une autre plaque de verre. Enlever cette dernière avant de procéder à l'examen.

Observer la couleur des échantillons à la lumière du jour diffuse ou, à défaut de lumière du jour acceptable, effectuer la comparaison en lumière du jour artificielle.

Ajouter soigneusement quelques gouttes de white-spirit ou d'eau (selon ce qui a été convenu entre les parties concernées) de manière à mouiller les deux échantillons sans les perturber et renouveler l'examen comparatif de couleur en utilisant la même méthode que précédemment.

5.2 Détermination de la perte au feu³⁾

5.2.1 Appareillage

Matériel courant de laboratoire, et

5.2.1.1 Coupelle plate en platine ou en porcelaine.

5.2.1.2 Four à moufle.

¹⁾ Pour les méthodes d'essai particulières à des matières de charge individuelles, voir les parties pertinentes de l'ISO 3262.

²⁾ A publier (actuellement ISO/DIS 11958).

³⁾ La détermination de la perte au feu des alumines hydratées est effectuée conformément à l'ISO 3262 - 16.